

LA BIODIVERSITÉ, UN ATOUT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Si la qualité de l'environnement constitue un atout touristique incontestable, le tourisme peut aussi nuire à l'environnement... Des solutions existent toutefois pour en limiter les effets négatifs, qui passent par la gestion concertée ou la compensation des impacts. Pour valoriser la faune, de multiples types d'offres peuvent être développées, qui vont de la découverte accompagnée par un guide naturaliste à la création de sites alliant préservation des milieux naturels et mise en tourisme.

JEAN-LOUIS MICHELOT

**Directeur de l'agence Centre-Est
Écosphère**

[jean-louis.michelot@ecosphere.fr]

PHILIPPE CANNESSON

**Responsable de l'antenne
Nord - Pas-de-Calais
Écosphère**

[philippe.cannesson@ecotheme.fr]

La présence d'une faune sauvage constitue, sans conteste, un atout pour le tourisme. En camping, quel bonheur d'être réveillé par le chant des oiseaux ! Lors d'une randonnée en montagne, quelle émotion de croiser un aigle ou un chamois ! Les animaux sauvages contribuent d'une façon réelle à la qualité de l'offre et au plaisir de la découverte.

Les acteurs du tourisme ne s'y trompent pas. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les logos des destinations, qui arborent fièrement bouquetins, mouflons, vautours ou autres oiseaux. L'animal sauvage est alors le marqueur d'une identité forte pour le territoire, témoignant de la qualité de son environnement.



© bolgazby • Fotolia

De façon plus directe, les acteurs du tourisme apprennent à valoriser la biodiversité et la faune sauvage. Les accompagnateurs en moyenne montagne et autres guides connaissent de mieux en mieux cette thématique et savent l'utiliser pour enrichir le contenu de leur offre. Ils tendent, de plus en plus souvent, à devenir des "guides de pays" proposant une découverte globale du territoire, associant la découverte de la biodiversité à celle de l'histoire et du paysage. Dans le Nord - Pas-de-Calais, par exemple, les terrils sont devenus les emblèmes de trois siècles d'exploitation du charbon ; certains d'entre eux sont aujourd'hui des sites de visite où sont présentées au public des expositions sur les thèmes de l'histoire (la mine, la guerre...) mais aussi de la nature (faune et flore, géologie) et de la biodiversité, ce qui permet de valoriser un territoire qui a longtemps souffert de son image.

MÉDIATION. Quand les animaux sont l'objectif principal de la visite, cela ne va pas sans difficultés. En effet, les animaux sauvages ont le grand défaut d'être... sauvages. Ils sont souvent nocturnes, mobiles, farouches..., donc difficiles à observer. Certaines démarches permettent de favoriser l'observation des animaux sauvages, dans leur milieu. La première de ces méthodes est sans doute de passer par une médiation. Rien de tel que parcourir la nature accompagné par un naturaliste qui sait montrer les animaux, spectaculaires ou minuscules, que nous côtoyons sans les voir. L'offre d'accompagnement spécialisé se développe aujourd'hui, *via* des associations ou des guides spécialisés.

RÉINTRODUCTION. Une autre approche consiste à réintroduire dans le milieu naturel des animaux sauvages attractifs et peu farouches. De telles opérations, menées à l'initiative des protecteurs de la nature, ont pu obtenir un fort soutien de la part des acteurs de l'aménagement du territoire. Certaines ont rencontré des succès importants ; les vautours des Cévennes ou des Baronnies constituent aujourd'hui de véritables attractions touristiques. D'autres interventions de ce type seraient sans doute

possibles, avec un peu d'imagination, de volonté et d'éthique. Il importe en effet que ces lâchers d'animaux aient un sens écologique, c'est-à-dire qu'ils permettent le retour d'une espèce dans un écosystème où elle a disparu et qui lui convient encore aujourd'hui.

AMÉNAGEMENTS. Une démarche plus légère consiste à aménager un espace ouvert au public pour le rendre plus attractif à la faune sauvage : création de plans d'eau, plantations d'arbustes à baies pour les oiseaux, désignation de zones de tranquillité pour la faune... Ces petits ajustements, parfois indécélables, peuvent grandement changer la perception que le visiteur a du milieu : un morceau de bois planté au bon endroit peut offrir un perchoir parfait au martin-pêcheur que les photographes se plairont à immortaliser. La réserve naturelle de Camargue, presque entièrement fermée au public, a ainsi ouvert à sa périphérie le site de la Capelière ; le public peut y visiter un centre pédagogique, point de départ de sentiers de découverte de milieux "naturels" – ces milieux (plans d'eau, roselières...) ont été créés par l'homme, mais sont attractifs pour les oiseaux sauvages.

Il existe aujourd'hui diverses solutions techniques pour rendre la faune plus visible : mare dont une paroi est vitrée, ruches ou nichoirs vitrés... Certains sites proposent, notamment aux photographes, des observatoires équipés de miroirs sans tain favorisant une observation très rapprochée de la faune. Des dispositifs de transmission d'images en temps réel permettent aux visiteurs de centres de découverte d'avoir un aperçu de la vie de sites inaccessibles (nids de rapace, colonies d'oiseaux de mer...). Ces techniques peuvent fortement enrichir les visites, mais ont le défaut de créer un obstacle entre l'observateur et le milieu naturel.

GESTION CONCERTÉE. D'un autre côté, le tourisme représente une pression, voire une menace, sur les écosystèmes, et sur la faune en particulier. La présence du public en pleine nature engendre une perturbation qui peut nuire grandement à des espèces sensibles. Il suffit de quelques grimpeurs au mauvais moment sur une falaise pour faire échouer la reproduction

de certains rapaces, de quelques adeptes de la raquette à neige pour compromettre la survie hivernale des tétas. La suppression de ces problèmes demande une gestion concertée, afin de limiter la fréquentation humaine dans certains lieux à certaines époques. De nombreux exemples montrent que des équilibres peuvent être trouvés, les pratiques non organisées étant naturellement les plus difficiles à réguler. En dehors de ces cas tranchés, l'impact de la fréquentation dans la nature est difficile à évaluer et la notion de capacité de charge apparaît comme quelque peu théorique.

ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER. Plus grave, la construction des équipements touristiques peut entraîner la destruction de milieux naturels et des espèces qui y vivent, ainsi que d'autres impacts, parfois indirects et difficiles à percevoir : collision des oiseaux sur les vitres des bâtiments, entrave aux déplacements des animaux à cause des clôtures...

Ces impacts peuvent alimenter les conflits entre acteurs du tourisme et protecteurs de l'environnement, même s'il ne s'agit généralement pas de la motivation principale des opposants aux projets touristiques. On notera à ce titre que la carte des "grands projets inutiles et imposés" vilipendés par certaines organisations écologistes et anticapitalistes compte désormais quelques grands projets touristiques⁽¹⁾ (les projets de domaines Center Parcs et Villages Nature).

Face à ces impacts, il convient d'appliquer aux projets touristiques la doctrine édictée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en matière d'impacts sur les milieux naturels : éviter, réduire, compenser (ERC).

Éviter doit être la priorité absolue des porteurs de projet. La localisation du projet doit être choisie après analyse comparée des sensibilités écologiques des sites possibles d'implantation, de façon à éviter les zones les plus sensibles.

Réduire les impacts demande à analyser finement le projet et le site, puis à identifier et à mettre en œuvre des solutions d'atténuation

telles que, par exemple : la réalisation des travaux en dehors de la période de reproduction de la faune ; la création de passages à faune pour limiter les collisions avec les véhicules ; la prise en compte de la biodiversité dans les modes de gestion des espaces verts... Il convient d'évaluer les "impacts résiduels" qui subsistent après les phases d'évitement et de réduction. Ces impacts doivent faire l'objet de *mesures compensatoires*, visant à ce que les habitats et espèces ne soient pas dans une situation plus défavorable après qu'avant le projet. Ces mesures correspondent généralement à l'acquisition, à la restauration et à la gestion de milieux correspondant aux milieux dégradés : remise en eau de zones humides, création d'îlots de sénescence où on laissera vieillir la forêt...

Une belle marge de progrès existe en matière d'intégration de la biodiversité au cœur des équipements touristiques. Les solutions passent par la gestion écologique des espaces verts (passer de la tonte du gazon à la fauche des prairies), la création de zones de tranquillité, la plantation d'arbustes riches en baies attirant les oiseaux, l'installation de nichoirs et autres abris sur les arbres et les bâtiments...

CONVERGENCE D'INTÉRÊTS. Sans nier les difficultés, il apparaît utile de souligner la forte convergence d'intérêts entre tourisme et protection de la nature : tous deux demandent la conservation à long terme d'un environnement de qualité. De nombreux exemples montrent que ces deux objectifs peuvent s'avérer extrêmement complémentaires. Certains "grands" sites touristiques sont nés de cette complémentarité, tels les parcs ornithologiques de Villars-les-Dombes (Ain), du Teich (bassin d'Arcachon) ou du Marquenterre (baie de Somme), qui se situent d'ailleurs en lisière ou à l'intérieur de réserves naturelles. Les visiteurs y viennent pour l'attractivité d'une visite aménagée (sentiers confortables, cabanes d'observation...) et sont incités à une découverte plus fine et authentique, à la rencontre des oiseaux sauvages.

Les acteurs de la protection de la nature ont parfois pris l'initiative de concevoir des pro-

(1) [<https://blogs.mediapart.fr/ecosocialo/blog/010315/carte-des-gpii-grands-projets-inutiles-et-imposes-du-npa>].

jets tournés vers le public. La Frapna Loire (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) a créé l'Écopole du Forez. Cette ancienne gravière a été réhabilitée pour l'accueil des oiseaux (îlots, berges en pentes douces, protection des milieux sensibles contre la fréquentation) et leur découverte par le public : la "nef", bâtiment sur pilotis remarquable architecturalement, permet l'observation des oiseaux dans leur milieu naturel et abrite un espace muséographique. Sans équipements aussi lourds, de nombreux sites protégés s'ouvrent aujourd'hui au public, à travers des sentiers de découverte, des centres d'accueil, des visites guidées... Cette évolution est motivée par la volonté de sensibiliser plus fortement le public sur les questions environnementales ; elle renforce la légitimité sociale et politique de la protection des sites.

Le site des Marais du Vigueirat, en Camargue, est un modèle particulièrement intéressant et novateur. Cette propriété du Conservatoire du littoral (dont plus de 900 hectares sont classés en réserve naturelle nationale) est gérée par une association qui préserve des écosystèmes remarquables. Une zone d'une centaine d'hectares est ouverte au public, grâce à différents sentiers où le visiteur peut observer la faune des marais et bénéficier d'autres approches (sentier sur le thème de l'énergie, démarches artistiques, voire ludiques...). Le reste du site n'est pas en libre accès, mais des activités de découverte plus spécifiques y sont proposées (visites guidées en calèche ou à pied, stages de photos animalières grâce à des affûts flottants...). L'un des aspects remarquables de ce site est la recherche d'une cohérence sociale et environnementale. Certaines activités d'accueil du public sont menées par des acteurs locaux (guides naturalistes, artistes et musiciens...); un jardin en permaculture fournit le restaurant de la réserve ; la pêche des écrevisses de Louisiane (espèce envahissante), motivée pour des raisons écologiques, a constitué une attraction touristique... En 2016, deux nouvelles activités verront le jour : un jardin ethnobotanique et une découverte équestre (elle

aussi réalisée par un prestataire local). La gestion fine de tous les atouts de ce site permet de concevoir un projet ambitieux (30 000 visiteurs, 70 emplois créés) dans le strict respect de la biodiversité.

Les Narces de la Sauvetat, en Haute-Loire, est un autre lieu de reconversion exemplaire. Ce marais, ancien site d'extraction de tourbe, situé dans un cratère du plateau du Devès, a été acquis par le département de la Haute-Loire dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles, avec une forte implication de la commune. Il a fait l'objet d'un projet intégré visant à restaurer le milieu naturel (relèvement des niveaux d'eau, ouverture de la végétation, reprofilage des plans d'eau...) et à permettre une découverte attrayante pour les visiteurs. Les aménagements⁽²⁾ sont conçus pour l'observation et la découverte pédagogique, mais avec la volonté de toucher un public large : approche artistique et sensible, accessibilité à tous les handicaps...



Le besoin de nature répond à des aspirations profondes : revenir au contact direct avec les éléments ; redécouvrir nos sens ; retrouver les émerveillements de notre enfance ; trouver de l'harmonie dans un monde difficile... Un tourisme bien pensé peut répondre à ce besoin, s'il respecte la qualité de l'environnement et s'attache à offrir des activités alliant le plaisir à la découverte. Dans ces conditions, le tourisme peut contribuer à la préservation de notre patrimoine naturel, de façon directe par la conservation d'espaces de qualité, de façon indirecte par la sensibilisation du public aux questions environnementales.

De nombreux champs d'expérimentation semblent encore à explorer : tourisme scientifique et participatif, renforcement des liens entre culture et biodiversité, découverte par l'immersion dans la nature... L'observation des animaux ne doit pas être considérée de façon isolée ; elle doit être appréhendée comme un élément d'une démarche plus globale – la découverte du milieu naturel. ■

(2) Les aménagements ont été conçus et réalisés par Écosphère (coordination, écologie) et Wabi Sabi (paysage, accueil du public). Pour en savoir plus : <http://www.hauteloire.fr/Les-Narces-de-la-Sauvetat-Landos.html>.